



CST  
du 9 juillet 2024

# **FO prend position en CST !**

*Commentaires et positions de vote de FO*

## **III – Rapports pour avis**

### **III-6 – Protection Sociale Complémentaire (PSC)**

**Commentaires de FO :**

#### **Sur la forme :**

Nous tenons à féliciter l'exécutif sur ce changement de position concernant le rapport PSC.

En effet, l'Ordre du jour pléthorique du CST du 10/06/2024 faisait passer ce dossier majeur « un peu à la trappe » en permettant une présentation pour information, tandis que l'ordre du jour de ce CST a permis de le faire passer pour avis des représentants du personnel.

Vous connaissez déjà notre point de vue sur le respect de la réglementation à ce sujet. Nous n'épiloguerons pas plus en avant. Nous savons exprimer notre désaccord, et même parfois notre accord sur ces sujets majeurs qui touchent au plus près les agents. A contrario, selon nous, esquiver un débat de fond sur des sujets majeurs de notre collectivité ne peut mener qu'à une politique de l'autruche, dont chacun connaît tous les effets.

#### **Sur le fond :**

##### **Sur la méthode,**

En l'absence d'éléments ou de rapport finalisé au moment de la réunion préparatoire sur un sujet unique, il faut bien avouer que cette réunion s'est avérée très rapidement sans objet.

A cette occasion, en l'absence de documents de fond, le syndicat FO, n'a formulé qu'un seul vœu, qu'un seul souhait : « que l'on nous permette en tant que représentants du personnel de faire un choix éclairé entre plusieurs options. Que l'on nous propose des variantes en fonction des différents paramètres : assiette, garanties, restes à charge de l'agent, taux de participation, etc... pour nous éviter cette désagréable sensation de nous retrouver comme au précédent CST sur ce sujet, face à une option unique, face à un couperet, qui nous pose simplement le dos au mur, sans nous permettre d'autre choix que d'accepter ou de refuser ».

La lecture de ce rapport nous amène à penser que notre vœu n'a pas été exaucée, et que nous nous retrouvons ainsi dans une configuration identique au précédent CST, que l'on peut résumer à « c'est à prendre ou à laisser ! ».

La participation des OS en accompagnement, ou en expertise, n'est plus également plus envisagée pour le moment, ce qui est regrettable.

### **Sur les évolutions des différents montants,**

Concernant la prévoyance, face à l'augmentation de 30% de la cotisation en 2025, la Région prévoit une augmentation égale du taux de participation employeur. « La messe est dite. Messieurs, Dames, circulez ! ».

Oui, bon, c'est un peu rapide et expéditif pour FO.

Tout d'abord nous aurions souhaité connaître évidemment le **coût supplémentaire sur le budget de la collectivité...**

En tout cas, les simulations transmises nous permettent de bien prendre conscience du nouveau Reste à charge de l'agent, suite à ces évolutions.

*Augmentation du reste à charge de 4.5€ environ pour un agent d'entretien cat C*

*Augmentation du reste à charge de 7.2€ environ pour un gestionnaire cat B*

*Augmentation du reste à charge de 10.2€ environ pour un manager cat B*

*Augmentation du reste à charge de presque 21.6€ environ pour un responsable cat A*

Après calcul des perspectives d'évolution envisageable, et parce que notre position de principe se veut constructive, **notre proposition sur ce sujet sera donc de compenser ces augmentations, évidemment par la participation employeur augmentée a minima à +60%.**

Soit au final, quand même :

*Un reste à charge de 7.8€ environ pour un agent d'entretien cat C*

*Un reste à charge de 19.7€ environ pour un gestionnaire cat B*

*Un reste à charge de 32€ environ pour un manager cat B*

*Un reste à charge de presque 77.2€ environ pour un responsable cat A*

Pour **FO**, Les économies réalisées sur les charges du personnel nous paraissent largement justifier cet effort de l'employeur : recours massif aux non permanents, absence de prime de pouvoir d'achat, étalement du régime indemnitaire des cat C sur 5 ans, pas de revalorisation du RI de certaines cat B, pas de revalorisation de la prime télétravail, (FMD au compte-goutte, NBI en chantier,) etc... voire même les économies sur les fins de baux des locations extérieures.

Par ailleurs, pour **FO**, le vieillissement du personnel titulaire ne fera qu'aggraver la situation de la prévoyance.

**Notre proposition sur ce sujet sera donc de compenser ces augmentations, évidemment par la participation employeur augmentée a minima à +60%.**

**Explications de vote :**

Nous n'avons pas obtenu de réponse à notre proposition.

En cas de maintien de la proposition de la Région d'un taux de participation augmenté à 30% au lieu des 60% demandés par le syndicat FO.

Pour FO, la santé des agents est un enjeu majeur qui doit justifier un effort plus conséquent de la part de l'employeur régional.

**BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE**

Bien syndicalement.

*Vos Représentants **FO** au CST :*

***Stéphane WAVRANT***

***Secrétaire Général***

***Lionel BERAL***,

***Secrétaire Général Adjoint***

***FIN***